



Conditions générales, de livraison, de vente, de service, de production et d'exploitation de Pirlinsoft & Pressage.EU

Accessible en ligne à l'adresse <http://cg.pirlinsoft.com>

Siège Social : Pirlinsoft - 15 bte 36 Bld Léopold III - 1030 Bruxelles - Belgique

Contact : info@pirlinsoft.com & +32.475.399993

* Mise à jour du 11 juillet 2017

1. Opposabilité

A) Le client adhère expressément à nos conditions générales, à l'exception de toutes autres, et renonce expressément à se prévaloir des siennes. Nous n'acceptons aucune clause qui est en contradiction avec ces conditions générales. Les prix que nous indiquons dans nos documents (factures, conditions, e-mails,...) sont mentionnés par défaut comme étant Hors TVA.

2. Droits d'auteur et de reproduction

A) L'utilisation de nos documents/réalisations est aux dispositions des lois en matière de droits d'auteur et de droits voisins et est strictement limitée à la description qui en est faite sur le présent document/contrat. Sauf stipulation contraire expresse, nous conservons la propriété intellectuelle sur tous nos travaux/réalisations. La cession d'un document/réalisation n'entraînant ni ne présume pas la cession des droits d'auteur, toute reproduction, publication, exposition et toute utilisation généralement quelconque de nos documents/réalisations ne peut se faire qu'avec notre accord écrit et préalable et avec mention de notre nom. Les négatifs, transparents, esquisses, lay-out, diapositives, rushes et fichiers restent notre propriété. L'utilisateur de nos documents/réalisations n'engage que la seule responsabilité de l'utilisateur qui est seul responsable des autorisations nécessaires vis-à-vis des personnes, musiques et biens représentés sur ces documents/réalisations ainsi que des textes et légendes qui accompagnent son utilisation. Cet article engage la responsabilité du client pour toute utilisation illicite ou frauduleuse allant à l'encontre du droit d'auteur protégé par la SABAM.

B) En cas de cession des droits de reproduction, celle-ci n'intervient qu'après paiement du prix convenu.

C) Nos documents/réalisations ne peuvent en aucun cas et de quelque manière que ce soit, être cédés à des tiers sans notre autorisation écrite. Le client sera tenu responsable de toute violation de cette interdiction.

D) Il ne peut en aucun cas être fait un nouvel original ou copie, de quelque nature que ce soit, et par quelque moyen que ce soit (reprographie, photocopie, microfilm, procédé vidéo, manipulation électronique, digitale ou analogique, etc. ...) des documents/réalisations livrés par nous, sauf notre autorisation écrite et préalable.

E) Le client est tenu de respecter les droits moraux liés par nous œuvres. Le client s'engage ainsi à respecter l'intégralité de nos œuvres, et notamment à en rendre fidèle les couleurs, et à ne pas les tronquer ou les déformer sans notre accord préalable. La mention de notre nom doit être faite clairement et sans équivoque au regard de chaque reproduction. A défaut, nous nous réservons le droit de réclamer les dommages et intérêts tels que prévus par le tarif de la SOFAM. De même, toute utilisation non autorisée par nous ouvre automatiquement un droit à réparation minimal basé sur le tarif de la SOFAM.

F) Le client s'engage formellement à nous fournir un exemplaire justificatif dans les 15 jours de l'impression ou de la diffusion de la publication.

G) Tous les droits, (câbles, exploitation audiovisuelle, copie privée, édition, etc. ...) sont réservés, sauf stipulation contraire expresse écrite mentionnant la destination et période de l'exploitation.

H) Le client veillera à avoir toutes les autorisations nécessaires à l'exploitation du support et de son contenu. Le cas échéant, le client s'engage dont à se mettre en ordre vis-à-vis des artistes (ou agences) afin d'obtenir les droits d'auteur nécessaires quant à aux exploitations relatives à celles destinées pour ladite production. Le client a toutefois la possibilité de demander à Pirlinsoft, avant la production finale, une utilisation d'œuvres gratuites ou ne nécessitant pas l'approbation des ayants droits. Si cette demande est effectuée après la production, de nouveaux frais peuvent découler des modifications nécessaires.

I) Toute réalisation audio/visuelle et matières filmées reste ou devienne notre propriété intellectuelle sauf stipulation contraire et cas de cessation de droit d'auteur et d'exploitation. Nous nous réservons le droit d'utiliser nos réalisations à des fins publicitaires ou promotionnelles, les publier sur Internet ou encore, les diffuser à la télévision, tout en respectant les droits moraux du sujet traité et sans porter atteinte à l'image de la société ou des intervenants présents dans les supports réalisés. Toute autre utilisation de nos matières allant dans une autre direction que celle fixée par le bon de commande doit nous être soumise par écrit et faire l'objet d'un accord écrit. Il se peut qu'à cet effet, des frais supplémentaires d'exploitation soient demandés et que les droits musicaux soient mis à jours pour une diffusion autre que celle prévue préalablement.

J) Le client accepte le fait que des divergences de couleurs, débit, format, saccades sont possibles du fait des limitations techniques.

K) Les travaux photographiques et graphiques ainsi que tout autre objet, sont transportés au risque et à charge du client. Ce dernier est également responsable des documents qui lui sont confiés ainsi que leur usage. Nous ne sommes nullement responsables des incompatibilités techniques avec les différents lecteurs de DVD, supports de lecture, décodeur vidéo.

L) Nous ne nous tenons responsable en cas de dysfonctionnement de matériel, retardant la production ou détériorant les matières filmées ou créés. Dans ce cas, un accord sera trouvé entre les parties afin de ré effectuer le travail ou simplement réaliser un remboursement du bon de commande.

M) Les droits musicaux sont limités à l'exploitation mentionnée dans le bon de commande ou cahier des charges du projet. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une demande écrite afin d'upgrader la licence prédéfinie initialement quant au paiement supplémentaire de droit d'auteur comme prévoit la SABAM.

N) Les stipulations précédentes ne changent rien aux indemnités prévues par le tarif de la SOFAM. Une indemnisation forfaitaire minimale de 200% du droit de base calculé selon le tarif SOFAM, avec un minimum de 124 €, est due pour une utilisation sans mention du nom de l'auteur et/ou de son ayant droit. Une indemnisation forfaitaire minimale de 300% du droit de base selon le tarif SOFAM, avec un minimum de 248 € est due pour une utilisation avec mention d'un autre nom que celui de l'auteur réel et/ou de son ayant droit.

O) En cas d'utilisation non conforme de la matière audio/visuelle fournie (voir bon de commande et droits d'auteur), nous nous réservons le droit de réclamer les dommages et intérêts tels que prévus par le tarif de la SOFAM. De même, toute utilisation non autorisée par nous ouvre automatiquement un droit à réparation minimal basé sur le tarif de la SOFAM.

P) En résumé, quel que soit le contenu du produit final, le client est seul responsable de contacter les organismes adéquats pour se mettre en règle en matière de droit d'auteurs. Pirlinsoft pourra cependant, sans reconnaissance préjudiciable, conseiller le client ou acheter certains droits d'auteur pour diminuer la tâche du client à ce sujet.

Q) Pirlinsoft se réserve le droit d'utiliser toute matière hébergée sur ses serveurs d'hébergement ainsi que les divers services/produits/productions réalisés pour un tiers, à des fins promotionnelles, publicitaires ou encore à titre d'exemple sur les services/produits/productions que Pirlinsoft est en mesure d'offrir pour ses nouveaux clients potentiels.

R) Sauf stipulation contraire écrite, nos réalisations audiovisuelles restent la propriété unique de Pirlinsoft. Toute exploitation/diffusion sera par défaut interdite en fin de contrat ou lors d'une rupture de contrat. Les matières devront être restituées à Pirlinsoft dans un délai de 15 jours, sauf accord écrit pour une prolongation de ces matières pour une période accordées pouvant engendrer de nouveaux frais d'exploitation. En d'autres mots, et par défaut, le client aura le droit d'exploitation de nos réalisations pour une période mentionnée ne pouvant pas dépasser la période de fin de contrat. (Site Internet, Matière audiovisuelle, Code source, ...)

3. Commandes

En général :

A) Nous nous engageons à respecter les stipulations du bon de commande de façon fidèle et au mieux de nos possibilités en fonction des disponibilités fournisseur et matières fournies

B) Toute commande doit faire l'objet préalablement de la signature d'un bon de commande ou d'une confirmation écrite, ou via e-mail. Le versement d'un montant avec les références du devis ou de la facture fera également l'objet d'une confirmation de la commande ou du contrat. Un acompte de 75% de la facture sera exigé dans un délai de 15 jours calendrier suivant ladite commande pour démarrer nos travaux/réalisations, répondant aussi au délai et disponibilités mentionnées par les éventuels fournisseurs et sous-traitants.

C) Dépassé ce délai de 15 jours, la commande sera annulée. Un nouveau devis et bon de commande devront alors être réalisés en fonction du nouveau stock disponible et des fluctuations du marché.

D) En cas d'annulation/rupture de la commande/contrat par le client, celui-ci s'engage à restituer l'éventuelle livraison déjà effectuée ainsi que nos études, projets, avant-projets et épreuves (photographies, dessins, esquisses, modèles, textes, vidéos, fichiers, etc. ...) dans un délai de 15 jours suivant la date d'annulation. Le client sera redevable d'un minimum de 25% des montants facturés ou du total mentionné sur le bon de commande afin de couvrir nos frais administratifs et les éventuelles marchandises déjà commandées de notre côté envers nos fournisseurs. Si le délai de restitution est dépassé, le droit de garde s'élève, à partir de cette date, à 7 € par document, matière, travaux ou matériel et par semaine de retard, sauf stipulation contraire expresse. Une indemnisation forfaitaire de 1240 € par original et de 250 € par duplicata est exigée en cas de perte ou de détérioration. Le matériel quant à lui devra être restitué dans son état d'origine et accompagné de son emballage d'origine (y compris modes d'emplois et documents), dans le cas contraire, le matériel sera facturé dans sa totalité.

E) Toutes les commandes/contrats ou achats faisant l'objet d'une répétition périodique (quotidienne jusque annuelle), dans nos domaines de production et de réalisation (exemples : hébergement, noms de domaines, administration Informatique, helpdesk, support technique, audiovisuel,...) font l'objet d'un renouvellement automatique et tacite sans révocation écrite du client (avec accusé de réception) dans un délai équivalent à 25% de ladite période avec un minimum de 15 jours (exemples : un hébergement d'un an est prolongé automatiquement d'un an si aucune révocation reçue avant les 3 derniers mois de l'abonnement | Une administration informatique mensuelle mettra terme à sa fin si révocation reçue 15 jours avant la fin du mois | Un contrat annuel audiovisuel sera reconduit tacitement si aucune révocation reçue avant les 3 mois de fin de contrat, etc.).

F) Une demande orale peut être également considérée comme un "bon de commande". Afin d'éviter les malentendus, il est toutefois recommandé de confirmer ladite commande par nos moyens de communication actuels (tels que SMS ou e-mail). Le client s'engage toutefois à avoir pris connaissance de nos conditions générales lors de ladite commande, que ce soit par écrit ou oralement.

G) Pirlinsoft peut (sans obligation), à titre commercial ou pour des raisons exceptionnelles, suspendre provisoirement un contrat périodique pour une période déterminée moyennant une facturation de 25% du montant initial. La date de fin de contrat est également prolongée de la période de suspension.

& Concernant le Pressage CD DVD BD :

H) Toute commande doit être effectuée par écrit et un acompte minimum de 75% sera exigé avant de commencer la production et la consultation. Le solde total, devant être réglé avant la l'expédition de la marchandise. Afin d'éviter les confusions, nous conseillons notre bon de commande en ligne à l'adresse <http://commande.pressage.eu>. En cochant la case « commande » de ce formulaire, vous confirmez fermement votre commande sans équivoque en ayant pris connaissance préalablement de nos conditions générales.

I) L'envoi des fichiers graphiques d'un projet pour analyse par nos soins, ou de matériaux via la poste, engendre automatiquement confirmation de la commande sur base du dernier devis annoncé relatif à ces fichiers, et ce, afin d'éviter que nos services graphiques ne travaillent gratuitement et constater ensuite le départ du client vers un autre prestataire avec notre plus-values.

J) Le nombre total d'analyses, compris dans les tarifs affichés ou remis au client est de 3, à savoir une tolérance de 2 pack graphique/audio erronés ou ne correspondant pas aux gabarits et normes communiquées. Toute analyse supplémentaire sera facturée à 10 € par analyse. A la demande du client, notre équipe peut quant à elle effectuée des correctifs sur les matières fournies au tarif de 40 € par heure avec un minimum de 40 €, dans ce cas, le client s'engage à fournir tous les éléments graphiques permettant à notre équipe d'effectuer ces changements (fichiers PSD reprenant les différents calques, polices de caractères, images en hautes résolution)

K) Le client ayant complété notre attestation relative aux droits d'auteurs, exclusivement à la main, est supposé avoir effectué, toutes les démarches nécessaires auprès des ayants droits (les auteurs, ou l'organisme adéquat tel que la SABAM, SACEM, SDRM, Agents,...)

L*) Nous pouvons fixer un rendez-vous en nos bureaux afin de présenter des échantillons et les prêter le cas échéant, vous conseiller, et vous guider vers le produit adapté à vos besoins. Cependant et étant donné que toute la suite du travail peut être effectué à distance via Internet, toute réunion supplémentaire sera considérée comme de la consultation, et donc facturé au tarif de 40 € par heure avec un minimum de 40 €.

M*) Nous offrons également une consultation téléphonique gratuite de 1h par téléphone avant toute commande. Toute heure téléphonique supplémentaire avant commande est susceptible de vous être facturée 40 € par heure pour motif de consultation avancée.

4. Production & Hébergement

En général :

A) Toutes nos études, projets, avant-projets et épreuves (photographies, dessins, esquisses, modèles, textes, vidéos, fichiers, etc. ...) qui ne sont pas suivis par une commande ferme, sont facturés au client à un tarif minimum de 40 € de l'heure, augmenté des frais engagés. Dans ce cas, une autorisation devra être convenue pour l'utilisation, de ces matières.

B) Le client accepte le fait que des divergences de couleurs sont possibles du fait des limitations techniques.

C) Nous ne sommes nullement responsables des incompatibilités techniques avec les différents lecteurs de DVD, supports de lecture, décodeur vidéo.

D) En cas de dysfonctionnement de matériel, retardant la production ou (et) détériorant les matières filmées ou créés, un éventuel geste commercial pourra être octroyé. Pirlinsoft déclinera toute responsabilité à un éventuel changement du délai de livraison.

E) Dans le cas d'un hébergement, le contenu incombe la responsabilité du client. Nous attirons donc votre attention sur la sécurité de votre site Internet car tout manquement à cette sécurité engendrant la présence de fichiers illégaux, virus, malwares, ... fera l'objet d'un avertissement. Tout dépannage pouvant/devant corriger cette sécurité fera l'objet d'une facturation de 40 € de l'heure. Le troisième avertissement fera l'objet de la suppression provisoire du Site Internet jusqu'à résolution de la sécurité, ainsi que l'archivage de ce Site Internet au format ZIP que le client pourra télécharger, des frais administratifs peuvent être facturés pour ces démarches au tarif de 40 € de l'heure. Pirlinsoft ne peut en aucun cas être tenu responsable de ces manques de sécurité, que ce soit avant ou après son intervention.

F) En cas de suspension partielle ou totale de l'infrastructure de Pirlinsoft, ou de suppression illicite d'un de ses contenus sur un site tiers (YouTube, Facebook, ...) pour manquement de sécurité, non-respect de la charte liée aux hébergements, ou encore d'abus sur le Droit d'Auteur, le client responsable de cette suppression fera l'objet d'une facturation équivalente aux dommages et intérêts subis par cette interruption de services, basée sur la durée d'interruption, sur le manque à gagner, sur le manque éventuel de visibilité, sur la contre publicité et sur la perte de crédibilité. Cette facturation sera adressée au client responsable par tranche de 500 €. (Exemple : les clients "A" et "B" se voient leur contenu suspendu à cause d'un manque de sécurité du client "C", ce dernier sera responsable de cette mise "hors ligne" et fera l'objet d'une facturation regroupant les divers préjudices des clients "A" et "B").



Conditions générales, de livraison, de vente, de service, de production et d'exploitation de Pirlinsoft & Pressage.EU

Accessible en ligne à l'adresse <http://cg.pirlinsoft.com>

Siège Social : Pirlinsoft - 15 bte 36 Bld Léopold III - 1030 Bruxelles - Belgique

Contact : info@pirlinsoft.com & +32.475.399993

* Mise à jour du 11 juillet 2017

G) Le client déclare avoir pris connaissance de la Charte liée aux hébergements Pirlinsoft, accessible en ligne à l'adresse <http://cg.pirlinsoft.com/web140130.pdf>. Pirlinsoft se réserve le droit de modifier en tout temps la présente politique visant les contraintes d'usage, sans préavis.

H) Si un client veut garder la propriété d'un nom de domaine pour un pack proposé par Pirlinsoft, il s'engage à mentionner nos coordonnées et notre compte dans le registre choisi au niveau du contact administratif et facturation afin que Pirlinsoft puisse accéder au paiement du domaine compris dans le pack. Dans le cas contraire, le domaine risque d'être suspendu pour non paiement et le client prendra à sa charge tous les frais relatifs à la remise en service dudit domaine.

& Concernant le Pressage CD DVD BD :

I) Jusque 5000 unités : le délai de production « Standard » se situe généralement entre 7 et 10 jours ouvrables à partir du moment où tous les documents, données, et paiement ont été réceptionnés et confirmés par BAT. Le délai de production « Express » (si disponible) est de 3 jours ouvrables et fera l'objet d'un supplément de 30% sur le montant de la production « Standard ». Au-delà de 5000 unités, les délais peuvent augmenter.

J) Le client s'engage à nous faire parvenir tous les documents liés à la production (graphisme, master, audio, ...) exclusivement via le site www.wetransfer.com. Pirlinsoft se réserve le droit de refuser toute pièce jointe envoyée par e-mail afin de préserver la qualité de transfert de vos éléments, pour le bien être de votre production.

K) Pirlinsoft est en droit de procéder à des productions partielles, dans la mesure où celles-ci sont tolérables pour le client. Les livraisons de quantités en plus ou en moins, imputables à des raisons liées à la production, sont admissibles comme suit : 0 à 2000 unités => +/- 10% de la quantité de commande, 2000 à 5000 unités => +/- 5% de la quantité de commande, à partir de 5000 unités => +/- 3% de la quantité de commande.

5. Livraison

En général :

A) Un délai de livraison sera établi et indiqué sur le bon de commande, en fonction des disponibilités du matériel et (ou) des intervenants de la production. Pirlinsoft décline toute responsabilité si ce délai de livraison devait être supérieur et mentionnera au client les éventuels changements correspondants aux informations émises par les fournisseurs et (ou) intervenants (dépendant du stock disponible ou rupture de stock).

B) Dans les cas où le client est responsable du retard de production et (ou) livraison (suite à des modifications excessives, problèmes d'organisations, horaire non respecté, ...) nous nous réservons le droit de facturer les heures supplémentaires à raison d'un minimum de 40 € de l'heure par personne ayant contribué au travail. Au cas où le client demande à ce que le délai de livraison soit réduit, nous nous réservons le droit d'augmenter le montant initial de la commande.

C) Les travaux photographiques et graphiques ainsi que tout autre objet, sont transportés au risque et à charge du client.

D) Pirlinsoft se donne le droit de refuser de communiquer le nom de ses fournisseurs ou intervenants et sous-traitants quelles qu'en soit la cause ou la demande. Le client ne peut en aucun cas contacter les fournisseurs de Pirlinsoft ou intervenants sans notre autorisation, sous peine de réclamation de dommages et intérêts. Ceci à l'exception des fabricants dans le cadre d'une réparation ou d'un échange RMA.

E) Toute réclamation doit nous parvenir par pli recommandé dans les 7 jours à dater de la livraison. A défaut, la livraison est considérée comme ayant été acceptée.

& Concernant le Pressage CD DVD BD :

F) Jusque 5000 unités : le délai de livraison « Standard » est estimé entre 2 à 4 jours ouvrables & le délai de livraison « Express » est estimé entre 1 à 2 jours ouvrables. Au-delà de 5000 unités, les délais peuvent augmenter. Pirlinsoft ne peut être tenu responsable d'un retard raisonnable de livraison provoqué par les conditions de route du transporteur. Ces conditions sont valables uniquement pour le Benelux et France Métropolitaine. La livraison « Express » fera l'objet d'une facturation d'un montant de base de 60 € ou supérieur, en fonction de la quantité et l'adresse de destination.

G) La responsabilité de Pirlinsoft est engagée jusqu'au départ de la livraison. Nous invitons donc le client à contacter la société de transport, muni de la référence de transport, pour toute question relative à l'arrivée de sa marchandise. Le client peut toutefois nous contacter afin de transmettre votre message à notre service d'expédition.

H*) Lorsqu'un client est absent lors de la livraison, ou s'il décide de changer des informations de livraison avec le transporteur, Pirlinsoft se réserve de répercuter ces frais envers le client, et ce, dès réception de la facture récapitulative du transporteur envers nos services.

I*) Si votre marchandise ne peut être expédiée pour défaut de paiement, Pirlinsoft pourra facturer des frais de stockage de minimum 40 €, et calculé sur base du tarif de 40 € par m² et par mois d'entreposage.

6. Garantie

A) Sauf indication contraire, le matériel livré est garanti par le vendeur conformément aux règles d'ordre public du Code Civil pour une durée de deux ans, ou de un an dépendant de la garantie du sous-traitant.

B) En outre le client bénéficie de la garantie consentie par le fabricant s'il s'adresse directement à ce dernier et si le matériel a été correctement enregistré par le client auprès du constructeur.

C) Pirlinsoft ne sera pas par défaut, un intervenant dans le cadre d'une garantie fabriquant dépassant la première année (que ce soit pour une réparation ou pour un échange RMA). Mais si le client le souhaite, Pirlinsoft pourra prendre en charge la garantie du fabriquant moyennant des frais de prise en charge et gestion (y compris les frais d'envoi et de retour) dont les montant peuvent être préalablement communiqués par le vendeur.

D) Toutefois, la durée de la garantie contractuelle des matériels d'occasion, reconditionnés et tous types de batteries sera limitée à trois mois.

E) Sont exclus du champ d'application de la garantie, les défauts et détériorations provoqués par l'usure, par un accident (par exemple, entretien défectueux, choc, foudre, ...), par une utilisation ou une installation non conforme aux spécifications et aux recommandations du constructeur ou par l'utilisation d'accessoires ou de consommables inadaptés et pour terminer si le matériel a été ouvert illégalement.

F) Pour tout retour au titre de la garantie de la première année, l'envoi est à la charge du client et à ses risques. Les frais de retour après réparation, sont à la charge du vendeur en Belgique et facturés à l'acheteur pour toute autre destination. Le client pourra toutefois venir chercher sa marchandise à l'adresse de notre siège social.

G) En cas de panne d'un produit pendant une durée de sept jours après livraison, le vendeur organisera à ses frais l'enlèvement et l'expédition du produit dans le cadre d'un échange standard ou d'une réparation expresse au titre de la garantie constructeur, sur une simple demande du client. Cette disposition est applicable à tous les particuliers et professionnels en Belgique uniquement.

H) Tout déplacement ne révélant pas un défaut de fabrication en rapport avec la garantie fera l'objet d'une facturation relative à nos frais de déplacement (voir point 7I).

I) L'ouverture d'un produit qui sort de son utilisation standard, dans le cadre d'un upgrade hardware fera perdre sa garantie si cette démarche n'est pas effectuée par le Service Technique de Pirlinsoft.

J) La garantie ne couvre pas les upgrades « firmware » ayant échoués. Ces upgrades sont aux risques et périls du client final.

7. Paiement

A) Nos factures sont payables chez nous, à notre adresse, dans les 8 jours calendriers à dater de la date de facturation (sauf en cas de délai supplémentaire stipulé dans le bon de commande ou dans la facture).

B) Toute facture impayée après cette échéance est majorée de plein droit d'un intérêt de 10% par an ainsi que des frais de rappel de 20€ pouvant s'accumuler en cas de non paiement sur le nouveau délai accordé, et ce, jusqu'à paiement total des impayés comprenant le solde initial ainsi que les frais de rappels cumulés.

C) Lorsque la facture reste impayée 15 jours après envoi d'une mise en demeure, la créance pourra être augmentée de 20% du montant facturé. Cette indemnité est indépendante des dommages et intérêts pour violation des droits d'auteur, ainsi que les frais de procédure et des intérêts judiciaires.

D) Seul le paiement total du bon de commande et (ou) de la facture finale donne droit à l'exploitation audiovisuelle des matières fournies aux conditions décrites dans ces articles. Si le paiement n'est pas fait dans les délais fixés, nous nous réservons le droit de suspendre toute utilisation du matériel et des matières audiovisuelles fournies.

E) En cas de retards de paiements répétés, Pirlinsoft se donne le droit d'exiger un paiement anticipatif des services prestés durant une période de minimum 6 mois de prestation. Tout bon de commande devra également faire l'objet d'un paiement anticipatif confirmant ladite commande.

F) En cas de procédure judiciaire, y compris en Justice de Paix, les frais de déplacement ainsi que le temps consacré à ces démarches, seront à charge du client.

G) En cas de non paiement d'une facture après 3 rappels, Pirlinsoft se réserve le droit de suspendre provisoirement tous les services liés au client, que ces services soient ou non liés à ladite facturation non honorée. La suspension et la remise en service de ces services feront l'objet d'une facturation administrative de 40 € de l'heure (ce montant dépend directement de la quantité de travail à fournir pour suspendre et/ou remettre en service les divers abonnements du client). En cas de poursuite judiciaire, ces factures seront maintenues ainsi que les frais de rappels.

H) Pirlinsoft se réserve le droit de suspendre définitivement tous les abonnements d'un client, sans préavis en cas de non paiement répété dans les délais annoncés. Cette suspension fera l'objet d'une facturation relative au manque à gagner pour une période de 3 ans.

I) Toute contestation concernant une facture doit être formulée de manière suffisamment motivée et adressée par lettre recommandée au siège social de Pirlinsoft, endéans les 8 jours suivant la date de facture. A défaut, elle est considérée comme acceptée sans aucune réserve.

J) Dans le but de préserver l'environnement, toutes nos factures vous seront adressées via votre adresse e-mail en pièce jointe au format PDF. Si vous êtes désireux que cette facturation vous soit envoyée par courrier postal, merci de bien vouloir nous en faire la demande par écrit via courrier postal. Les frais relatifs à ces courriers postaux seront cependant à charge du client, et susceptibles d'être facturés ultérieurement.

K) Tous les frais postaux, de recommandés à titre de rappel ou de mise en demeure éventuelles seront à charge du destinataire en surplus des frais précités. Ces frais susceptibles d'être facturés ultérieurement.

L) Tous les frais de déplacement sont calculés en fonction de la consommation moyenne calculée au fil du temps. Deux types de trajets ; Petits trajets urbains basés sur un forfait de 1,39 € par Km - Grands Trajets avec autoroute basés sur un forfait de 0,75 € par Km. Ces forfaits prennent en considération la consommation, ainsi que le temps consacré aux déplacements.

M) Les gestes commerciaux et réductions octroyés par Pirlinsoft sont susceptibles être supprimés et donc facturés ultérieurement en cas de rupture de contrat, ou non paiement des factures dans les délais annoncés.

N) Nos horaires de travail sont du lundi au vendredi de 9h à 17h. En dehors de cet horaire, nos prestations sont susceptibles d'être facturées à 150%.

O) Nous acceptons les paiements en cash. Dans ce cas de figure, la réception de la somme reçue ne sera confirmée qu'après vérification de l'authenticité des billets par la Banque et la confirmation sera envoyée par email.

P) Nous acceptons les paiements via Western Union, ou tout autre type de transfert. Dans ce cas de figure, des frais de déplacement sont susceptibles d'être facturés ultérieurement afin de couvrir le temps et les frais liés aux déplacements nous permettant de récupérer le solde et de le déposer à la banque.

Q) Tous les frais administratifs liés au transfert d'argent (Paypal, Western Union,...) sont à charge du client. Le client s'engage donc à prendre connaissance de ces frais avant et pour nous faire parvenir le montant correct.

R) Dans le cadre d'une exportation en dehors de l'U.E, le montant de la TVA (21%) est d'abord à payer, et sera ensuite restitué dès réception et de l'acceptation des documents de dédouanement.

8. Assurances & Indemnisations

A) En cas de détérioration ou vol de notre matériel, la responsabilité du client est engagée si l'accident est causé par la clientèle ou le personnel dudit établissement. Le client devra donc prendre en charge les frais relatifs aux réparations ou remplacement éventuels du matériel et pourra se retourner à sa guise contre l'auteur des faits.

B) Une demi-journée de travail comprend 4h. Une journée de travail comprend 8h. Au-delà de cette durée, une nouvelle tranche est entamée.

9. Compétence territoriale & Conditions Générales

A) Tout litige relève de la compétence exclusive des tribunaux du lieu de travail de l'auteur. Toutefois, en cas de litige avec un consommateur au sens de la loi du 14 juillet 1991, tout litige sera porté devant le juge en vertu de l'article 624.1,2 ou 4 du Code Judiciaire. (Document SOFAM - Presse Photographique et Filmée de Belgique - Nationale Vereniging voor Beroepsfotografen - groupe de la Pyramide Europe.)

B) Tout bon de commande, toute facture, toute contestation, toute rupture de contrat ou tout document fait référence à ces présentes Conditions Générales. Le client s'engage donc à consulter et accepte ces conditions pour tout échange de documents ou courriers avec Pirlinsoft. Il reconnaît donc avoir pris connaissance de ces conditions et des éventuels changements, accessibles en ligne à l'adresse <http://cg.pirlinsoft.com>. Le changement de sens d'un article, ou l'ajout d'un article de nos conditions est précédé d'une "*" en début d'article. Pirlinsoft se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes conditions, sans préavis. L'historique de nos anciennes conditions générales est accessible en ligne à l'adresse <http://cg.pirlinsoft.com/old>